

Prologue

Trois questions à Jack Lang

La loi qui porte son nom a permis de sauver la librairie française. Son action au ministère de la Culture (1981-1989, 1988-1993) a démultiplié le réseau des bibliothèques publiques. Son action au ministère de l'Éducation (1992-1993, 2000-2002) a posé les bases d'une ambitieuse politique d'éducation culturelle et artistique dont on retrouve aujourd'hui les accents. Sans cette action déterminée (et relayée par des artisans aussi clairvoyants que l'éditeur Jérôme Lindon et le directeur du livre Jean Gattégno), ce dossier serait à peu près sans objet. Nous avons eu envie de l'ouvrir avec sa parole.



↑
Jack Lang à la tribune de l'Assemblée nationale,
17 novembre 1981 (D.R.)

À l'heure des bouleversements numériques et d'une Europe au libéralisme économique affiché, la Belgique vient, à son tour, de voter une loi instituant un prix unique pour le livre. Est-ce à dire qu'une telle loi de régulation, appliquée en France depuis 36 ans, reste un outil moderne et d'avenir pour la défense de la culture ?

Bien sûr ! Cette loi est une loi d'écologie culturelle, qui fait prévaloir la création sur les préoccupations de spéculation immédiate. Pour bien la comprendre, il faut rappeler en deux mots le contexte de sa création. Lorsque je décide de soumettre au Parlement cette loi, les prix des livres sont quasiment libres. Ils sont conseillés par l'éditeur mais ce conseil n'a pas force d'obligation sur l'ensemble du territoire.

Les grandes surfaces de l'époque vendent les livres à grand succès à des prix très bas, parfois même en dessous de leur prix de revient. Ainsi, indirectement, ils sont en train de ruiner les librairies. Les libraires, pour vivre, ont en effet besoin d'établir une péréquation entre les titres à succès immédiat et les livres à rotation plus lente. Il a fallu 20 ans avant que Marguerite Duras accède à une large diffusion et ce sont bien les libraires qui ont permis cette lente accession. Si nous n'avions rien fait, les librairies auraient fermé les unes après les autres alors même que ce sont elles qui donnent leur chance dans la durée aux nouveaux auteurs et, en conséquence, aux éditeurs.

Cette loi a permis de sauver un réseau unique au monde qui forme le tissu de notre système éditorial.

Vous avez été ministre de la Culture mais aussi ministre de l'Éducation nationale. À ce titre, l'enfance s'est très souvent retrouvée au centre de votre action politique. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'éducation artistique et culturelle. Comment regardez-vous ce sujet dont vous avez été un des précurseurs ?

C'est un sujet qui me tient énormément à cœur et pour lequel je me bats depuis toujours. Comme ministre de la Culture d'abord, puis comme ministre de l'Éducation, je crois avoir réussi à transformer ce rêve en actes. Notamment dans les années 2000, quand j'étais à l'Éducation nationale et Catherine Tasca à la Culture. Nous avons alors mis en place un plan que j'ose qualifier de révolutionnaire, qui rendait obligatoire la présence de l'art et de la culture à l'école, de la maternelle à l'université. Ça ne se traduisait pas seulement par des mots mais par des actes concrets. L'art et la culture étaient introduits dans les programmes, dans les horaires, dans le recrutement d'intervenants extérieurs, par des crédits d'intervention élevés. Vraiment, il s'est produit à ce moment-là un mouvement exaltant pour les professeurs, les élèves, les parents et les institutions culturelles ; cela a duré deux ou trois ans.

Pourquoi cette obsession ? Premièrement parce qu'il est normal d'accorder à chaque enfant, quelle que soit son origine, le droit à s'élever culturellement et artistiquement. Deuxièmement parce que c'est une source d'épanouissement. Il est impropre de dire que nous avons deux cerveaux, mais je retiens l'idée que nous avons un cerveau rationnel et un cerveau sensible, en mettant bien sûr des guillemets à cette formulation. Nous ne pouvons pas élever des enfants et des adolescents hémiplésiques ; l'épanouissement passe par cette double éducation. Troisièmement, toutes les expériences l'attestent : quand la culture et l'art sont présents à l'école, c'est un changement complet d'éducation et l'apprentissage de toutes les autres matières en est rendu plus aisé.

Hier, dans le métro une femme est venue me voir, me disant qu'elle était professeure de Lettres dans un lycée voisin. Elle voulait me remercier tant l'introduction de la pratique du théâtre dans son lycée avait changé son métier. Grâce à cette pratique, les élèves maîtrisent beaucoup mieux la langue, la syntaxe, le vocabulaire, comprennent

les textes de l'intérieur. La culture à l'école, ce n'est pas un hochet, cela doit faire partie des fondamentaux, au même titre que lire, écrire, compter.

Il y a beaucoup de discours mais je regrette que l'on fasse si peu, au final. On fait des expériences ici et là alors qu'il faudrait que ce soit généralisé depuis longtemps. Et je n'ai pas l'impression que l'Éducation nationale soit très engagée dans cette voie. C'est une grande faute contre l'éducation, contre la culture, contre les enfants. Les deux ministères doivent absolument avoir une ambition forte et conjointe.

Comment voyez-vous la place du livre jeunesse dans cette priorité que vous énoncez avec force ?

C'est une place naturelle. Nous avons mis en place les premières listes d'ouvrages choisis par des spécialistes, à la fois pédagogues et amoureux de la littérature, dont nous voulions encourager la présence dans les écoles et l'État a apporté son aide matérielle à ce projet. Il est important de faire des choix judicieux, car si le livre est perçu comme un *pensum*, c'est un désastre. Il y a d'excellents livres pour les enfants, qui sont fait par de véritables artistes. Encore faut-il que les enfants puissent matériellement y accéder – et l'on ne dira jamais assez le rôle des bibliothèques en cette matière.

Mais j'en reviens à l'école : il y a beaucoup à faire pour aider les enfants et les adolescents à accéder à la littérature dans son entier. On peut regarder *Antigone* comme un livre de haute culture, décourageant, mais pour des lycéens, donner à dire, à jouer ce texte, c'est une source d'émerveillement, et plus encore pour les jeunes filles sans doute. La palette est large. Et c'est par la pratique que passe une appropriation avec plaisir, avec bonheur. Il faut absolument que des intervenants extérieurs, auteurs, comédiens, entrent dans les écoles. Il y a beaucoup d'expériences en ce sens mais mon regret est que l'on ne passe pas au niveau général, même si bien sûr on s'adapte à chaque contexte. Il faut que ce soit possible partout, pas seulement ici ou là, de temps en temps, pour se donner bonne conscience. C'est une urgence partout et pour tout, autant pour l'apprentissage des maths que celui de la lecture, de l'écriture. On en est malheureusement loin. Heureusement, je suis optimiste par nature. ●
Propos recueillis par Marie Lallouet, le 23 novembre 2017

« Mesdames et messieurs les pouvoirs publics, les bibliothécaires, les éditeurs, les diffuseurs, les auteurs, les étudiants... »

PAR AMANDA SPIEGEL

Le lundi 2 octobre 2017 à la BnF se sont tenues les premières Assises de la littérature jeunesse. Devant un auditorium bondé, à 15 heures, c'était au tour d'Amanda Spiegel, gérante de la librairie Folies d'encre de Montreuil, de prendre la parole pour nous expliquer son métier. En dix minutes elle s'est adressée à tous les acteurs de la chaîne du livre. Il est vite apparu que cette magistrale adresse avait toute sa place dans ce dossier.



Amanda Spiegel

Photo extraite du site ActualLitté

« J e m'appelle Amanda Spiegel et je suis la gérante de la librairie Folies d'encre de Montreuil. Je suis là aujourd'hui pour vous parler de mon métier, en 10 minutes, cela sera très succinct. J'ai donc tout écrit et je vais tout lire pour ne rien oublier.

Je vous dis tout de suite que le métier de libraire est extraordinaire, que c'est un métier qui implique d'aimer autant les gens que les livres, et vice versa. Comme probablement pour vous tous d'ailleurs et c'est pour ça que je ne vais pas m'étendre sur le sujet, ni sur celui du rôle du libraire comme prescripteur ; cela aussi, on le sait.

Folies d'encre est une librairie généraliste créée en 1981 par Jean-Marie Ozanne. Elle s'est développée avec le Salon du livre de la jeunesse de Montreuil dont nous sommes plus qu'un partenaire historique. C'est dire l'attention que nous portons à la production en Jeunesse. Nous sommes 10 libraires, nous réalisons 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et nos rayons forts sont la littérature et la jeunesse, au coude à coude avec la BD.

AVANT TOUT, LA LOI LANG

À Folies d'encre, on n'aborde aucun sujet concernant le livre sans avoir préalablement étudié la loi Lang. C'est inévitable, cette loi est notre cadre juridique et elle définit notre profession. La loi Lang de 1981 a été pensée et voulue par Jérôme Lindon. C'est d'abord une loi faite par et pour les éditeurs, afin de garantir et pérenniser le risque éditorial, c'est-à-dire la création.

L'éditeur fixe le prix du livre. Un livre neuf est vendu au même prix en grande surface, sur Internet et en librairie indépendante, donc, pas de concurrence sur le prix et ce, partout sur le territoire. La loi nous oblige tous à respecter la demande de chaque client, et notamment à accepter toutes les commandes à l'unité, gratuitement. Être au service de l'offre (création éditoriale) et de la demande (par l'obligation de la commande à l'unité), est le pilier de notre profession, son point d'équilibre. C'est notre devoir, notre quotidien, notre credo, notre responsabilité et c'est écrit dans la loi. Nous sommes donc garants, solidaires avec les éditeurs et les auteurs, de la bibliodiversité.

L'éditeur fixe la remise aux libraires mais la loi exige que celle-ci tienne compte en premier lieu de la qualité des services rendus par les libraires pour la diffusion de ce livre. La loi demande donc aux libraires une qualité... Cette loi qui demande une qualité de travail aux commerçants, fussent-ils du livre, c'est ça l'exception culturelle.

Grâce au prix unique et avec la possibilité de retourner les ouvrages invendus, la librairie est solidaire du risque éditorial. C'est au final une loi qui, en maintenant un tissu de librairies dense, permet de garantir la création. La loi Lang est la première loi de développement durable votée en France.

Si je suis gérante d'une librairie indépendante dans le 93, et si nous sommes aussi nombreux ici aujourd'hui, c'est grâce à cette loi du 10 août 1981.

PARLONS CHIFFRES

Avec ses 25 000 points de vente et ses 2 500 librairies indépendantes, la France a l'un des réseaux les plus denses au monde.

La librairie représente 40 % des ventes au détail.

83 % des titres vendus en librairie ont plus d'1 an.

40 % des titres vendus en librairie ont plus de 5 ans.

Nous sommes un commerce de produits culturels avec de lourdes charges :

- La masse salariale en librairie représente 18 % du chiffre d'affaires alors qu'elle en représente 11 % en grande surface spécialisée, 4 à 5 % en hypermarché. Les libraires sont pourtant des intellectuels manutentionnaires très mal rémunérés.

- Les loyers de centre-ville.

- Le transport des livres qui est à notre charge (à l'aller comme au retour).

Au final, avec une rentabilité avoisinant 1 % de son chiffre d'affaires annuel, la librairie française est le commerce de détail le moins rentable.

Ces Assises réunissent de nombreux partenaires de la librairie. J'ai choisi de m'adresser successivement à chaque profession et de lui soumettre les problématiques qui nous lient.



↑
Campagne 2016 de promotion des librairies indépendantes.
Syndicat de la librairie française